

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 20-11-2019 Date de révision: 2-4-2024 Remplace la fiche: 20-11-2019 version: 9.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM Motor Oil 5W-50 Premium Synthetic SN

Code du produit : 05000S

Type de produit : Autres huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.

Groupe de produits : Mélange

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive
Utilisé dans des systèmes clos

: Lubrifiants et additifs

Catégorie fonction ou usage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

MPM International Oil Company BV Cyclotronweg 1 2629 HN Delft - Nederland T +31 (0)15 2514030

info@mpmoil.com - www.mpmoil.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Phrases EUH : EUH208 - Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés méthyliques d'alkyle ramifiés en C 20

-C 24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc	N° CAS: 68784-31-6 N° CE: 272-238-5 N° REACH: 01-2119657973- 23	≥ 1 – ≤ 1,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Acide benzènesulfonique, dérivés méthyliques d'alkyle ramifiés en C 20 -C 24, sels de calcium	N° CAS: 722503-68-6 N° CE: 682-816-2	≥ 0,1 - ≤ 0,6	Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Pas nécessaire.

Après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.

2-4-2024 (Date de révision) FR (français) 2/10

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie

- : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. Mesures générales

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Gants. Lunettes de protection. Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage Détergent. Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un

produit absorbant.

Autres informations Les déversements peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est

habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans

Température de manipulation

danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

: < 40 °C

Mesures d'hygiène Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

: ≤ 40 °C Température de stockage

: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé Lieu de stockage

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

2-4-2024 (Date de révision) FR (français) 3/10

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

# Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

## Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





## 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# 8.2.2.2. Protection de la peau

# Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

# 8.2.2.3. Protection respiratoire

## Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.
Couleur : Brun.

Aspect Liquide huileux. Odeur Caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : > 235 °C @ ASTM D92

Température d'auto-inflammation : Pas disponible
Température de décomposition : Pas disponible
pH : Pas disponible
Viscosité, cinématique : 115 mm²/s @ 40°C

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

: Pas disponible Log Kow : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C Densité : 852 kg/m³ @ 15°C Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

# 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Un ingrédient spécifique du produit réduit l'effet de

irritation oculaire causée par la substance ZnDTP. Sur la base de ces informations, le La classification H319 sera ignorée.). (Un ingrédient spécifique du produit réduit l'effet de irritation oculaire causée par la substance ZnDTP. Sur la base de ces informations, le La

classification H319 sera ignorée.)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

MPM Motor Oil 5W-50 Premium Synthetic	SN
---------------------------------------	----

Viscosité, cinématique 115 mm²/s @ 40°C

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### 11.2.2. Autres informations

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Général

 Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ont une impureté ramifiée d'alkylphénol très toxique pour les organismes aquatiques (énumérés au chapitre 3).
 Les composants qui contiennent l'impureté ont été testés et ne sont pas toxiques pour elle les organismes aquatiques. Par conséquent, les données du chapitre 3 sur la

les organismes aquatiques. Par conséquent, les données du chapitre 3 sur la l'impureté alkylphénol ne peut être utilisée pour classer le produit quel que soit

concerne la toxicité pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

2-4-2024 (Date de révision) FR (français) 6/10

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM Motor Oil 5W-50 Premium Synthetic SN

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM Motor Oil 5W-50 Premium Synthetic SN

Sol Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

 Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la

législation locale.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 13 02 06\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 $N^{\circ}$  ONU : Non réglementé  $N^{\circ}$  ONU (IMDG) : Non réglementé

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

2-4-2024 (Date de révision) FR (français) 7/10

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### **Transport maritime**

Non réglementé

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### 15.1.2. Directives nationales

# Pays-Bas

Catégorie ABM : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle),

sels de zinc est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'esters O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle),

sels de zinc est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

Norvège

Vruchtbaarheid

Réglementations nationales norvégiennes : Agence norvégienne de l'environnement.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement				
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté		
	Commentaires (avant la composition)	Ajouté		
	Type de produit	Modifié		
1.1	Nom commercial du produit	Ajouté		
1.1	Nom	Modifié		
1.1	Groupe de produits	Ajouté		
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté		
1.2	Catégorie fonction ou usage	Ajouté		
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié		
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté		
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté		
2.2	Phrases EUH	Modifié		
3	Composition/informations sur les composants	Modifié		
4.1	Après contact avec la peau	Modifié		
4.1	Après inhalation	Modifié		
4.1	Après ingestion	Modifié		
4.2	Après inhalation	Ajouté		
4.2	Après ingestion	Ajouté		
4.2	Après contact oculaire	Ajouté		
4.2	Après contact avec la peau	Ajouté		
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Modifié		
5.3	Protection en cas d'incendie	Ajouté		
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté		
6.1	Equipement de protection	Modifié		
6.1	Equipement de protection	Modifié		
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté		
6.1	Mesures générales	Modifié		
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié		
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié		
6.3	Autres informations	Modifié		
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté		
7.1	Température de manipulation	Ajouté		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié		
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié		
7.2	Mesures techniques	Ajouté		

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
7.2	Température de stockage	Modifié	
7.2	Lieu de stockage	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Mesures techniques	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Aspect	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1	Général	Ajouté	
12.4	Sol	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
13.1	Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	
EUH208	Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés méthyliques d'alkyle ramifiés en C 20 -C 24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	

# SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.